

Communiqué de presse

Comptes 2010 : la Municipalité de Pully poursuit sur sa lancée!

Les comptes 2010 de la Ville de Pully présentent un bénéfice d'environ CHF 2.8 mio (avant audit par l'organe de révision) pour des charges totales de CHF 127.1 mio. Pour la 5^e année consécutive, Pully a été capable de financer entièrement par des fonds propres le coût de son fonctionnement courant et la totalité des investissements. Alors que le budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires) prévoyait une perte de CHF 1.5 mio, le bon résultat des comptes 2010 s'explique par les effets des mesures d'économie de la Municipalité pour maîtriser les charges depuis plus de 7 ans par et la vente d'une propriété communale.

Le facteur dépenses

Du côté des dépenses maîtrisables, les mesures d'économie appliquées par la Municipalité depuis plus de 7 ans révèlent des résultats pérennes. En effet, les charges maîtrisables sont inférieures de -7.9% par rapport au budget 2010. Les charges relatives aux frais de personnel sont en diminution (-4.7%) par rapport au budget 2010, cette baisse confirmant la parfaite maîtrise de la masse salariale.

Les charges relatives aux biens, services et marchandises sont en baisse d'environ -11.3% par rapport au budget 2010 et en augmentation de +5.5% par rapport aux comptes 2009. Cette hausse s'explique notamment par des renouvellements de véhicules, par l'entretien des bâtiments communaux, par les honoraires et frais d'expertises, ainsi que par les émoluments cantonaux relatifs aux taxations des contribuables pulliérans.

Les charges relatives aux aides et subventions garantissant les déficits de certaines institutions privées sont en nette diminution (-12.0%) par rapport au budget 2010. Cette dernière provient essentiellement de la baisse de la participation de la Ville de Pully au financement de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse qui a bénéficié d'aides cantonales et de participations plus élevées des parents.

Concernant les charges non maîtrisables, Pully a bénéficié d'un retour de CHF 0.2 mio au titre du décompte final de la péréquation cantonale de l'année 2009.

Le facteur recettes

Globalement, les recettes sont supérieures d'environ CHF 2.2 mio (+1.7%) par rapport au budget 2010, mais elles sont inférieures de -6.9% par rapport aux comptes 2009. Ce tassement des ressources communales provient essentiellement des revenus fiscaux qui ne sont plus compensés par des recettes exceptionnelles, dues ces années-là au retard pris dans les taxations des contribuables pulliérans.

L'avenir pour la Ville de Pully

Le résultat des comptes 2010, avant les écritures de bouclage, représente un bénéfice de CHF 4.8 millions, permettant ainsi à la Ville de Pully d'attribuer CHF 2.0 millions à un fonds destiné à la politique foncière pour l'acquisition de terrains jugés stratégiques dans le développement futur de la Commune.

Le solde du bénéfice, soit CHF 2.8 millions, figure au bilan en tant que capital, montant considéré comme des fonds propres utilisables pour amortir d'éventuelles pertes dans les années futures.

Grâce aux excellents résultats de ces dernières années, la Ville de Pully a été en mesure, en 2010, de rembourser une partie de sa dette, soit la somme de CHF 14.4 millions.

Ainsi, la dette communale a été ramenée à CHF 107.0 millions au 31 décembre 2010. Par conséquent, la dette par habitant est passée de CHF 7'108.00 à CHF 6'218.00.

Le résultat obtenu dans le cadre du bouclage des comptes 2010 donnera la possibilité à la Ville de Pully de poursuivre sa politique de désendettement, les années à venir augurant d'importants investissements pour des projets stratégiques, tels que le PALM et ses projets connexes, le réaménagement du centre de Pully, la réhabilitation de la STEP, la rénovation de la piscine de Pully-plage. Ces derniers nécessiteront des financements externes importants, qui auront une incidence non négligeable sur le niveau de l'endettement communal.

La Municipalité - Pully, le 3 mai 2011

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'administration générale et des finances, Jean-François Thonney,
Syndic - Claude-Alain Chuard, chef de service - 021 721 31 46